



## Numéros de téléphone utiles en cas d'urgence

Ambulance :	9-1-1
C.L.S.C :	418 248-2572
État des routes :	5-1-1
Hôpital :	418 248-0630
Hydro-Québec :	1 800 790-2424
Ligne Info-Santé :	8-1-1
Ligne d'information d'urgence de la Ville de Montmagny :	418 248-1740
Urgence Sécurité civile :	1 866 776-8345
Service de protection contre les incendies :	9-1-1
Sûreté du Québec :	9-1-1
Ville de Montmagny :	418 248-3361
Assureur automobile : _____	
Assureur habitation : _____	
École : _____	
Garderie : _____	
Médecin : _____	
Pharmacien : _____	

### Personne-ressource à proximité de votre domicile à contacter

Nom : \_\_\_\_\_  
 Tél. (domicile) : \_\_\_\_\_  
 Tél. (travail) : \_\_\_\_\_  
 Tél. (cellulaire) : \_\_\_\_\_

## Avez-vous pensé à faire votre trousse d'urgence 72 h?



Citoyennes, citoyens,

Bien que nous profitons d'une qualité de vie enviable à Montmagny, nous ne sommes pas à l'abri de situations de sinistre susceptibles de mettre en péril notre santé, nos biens ou même notre vie. Par conséquent, la Ville de Montmagny a mis sur pied un **plan municipal de sécurité civile** lui permettant de se préparer à intervenir de la façon la plus efficace possible lors de différentes situations d'urgence.

Notre plan a été réalisé en tenant compte des risques provenant de plusieurs facteurs tels que le passage sur notre territoire de l'autoroute Jean-Lesage et de la voie ferrée. Ce sont d'ailleurs les seuls liens terrestres qui donnent accès à tout l'est du pays. Aussi, la présence au cœur de la ville de nos deux parcs industriels, de la rivière du Sud et du bras Saint-Nicolas et les conditions météorologiques auxquelles nous sommes soumis de même que les désastres naturels qui peuvent survenir font en sorte qu'il est impératif de prévenir les sinistres pour en diminuer les impacts.

### Les principaux risques de sinistres identifiés sont :

- Tempête hivernale;
- Conditions météo, vents ou orages violents;
- Inondation;
- Panne de courant prolongée;
- Pénurie d'eau potable (interdiction d'arrosage, contamination);
- Accident ferroviaire;
- Accident impliquant des matières dangereuses; (autoroute et industries)
- Incendie majeur;
- Séisme (proximité de la faille de Charlevoix);
- Pandémie;
- Écrasement d'aéronef.

Sachez qu'un sinistre n'est pas imprévisible, c'est le moment auquel elle survient qui l'est. Une préparation adéquate peut grandement faciliter le passage de ces fâcheux événements. Cette préparation relève de notre responsabilité à tous.

Lorsque survient un sinistre, les divers intervenants auront besoin d'un certain temps pour mettre en place les mesures pour vous protéger et atténuer les effets de la crise. Il se pourrait donc que vous ayez à assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens pendant une courte période.

Quelques précautions suffisent pour mettre toutes les chances de votre côté. C'est pourquoi il est recommandé de vous préparer à être autonome pour une période de 72 heures.

Je vous invite donc à prendre quelques instants pour constituer votre trousse d'urgence de base à l'aide du présent aide-mémoire.

Jean-Guy Desrosiers,  
maire



# Que doit-il y avoir dans ma trousse d'urgence?

Dans un sac à dos, un bac ou un grand sac en toile, placez les articles suivants :

## TROUSSE D'URGENCE DE BASE

- Eau potable (deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours)
- Nourriture non périssable (provision pour au moins trois jours)
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles et piles de rechange
- Lampe de poche et piles de rechange
- Trousse de premiers soins (comprenant pansements adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptique, analgésiques)
- Articles pour l'hygiène (brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, sacs à ordures de plastique)
- Couvertures
- Argent comptant et monnaie
- Jeu de clés pour la voiture et la maison
- Sifflet (pour signaler votre présence aux secouristes)
- Chandelles
- Briquet et allumettes
- Couteau de poche multifonctionnel
- Masques antipoussières (pour filtrer l'air contaminé)
- Papiers personnels importants (photocopies de pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, liste des personnes à joindre en cas d'urgence (disponible sur le site de la Sécurité civile du Québec sous l'onglet « se préparer aux sinistres »))



Pensez aussi à inclure les articles pour :

### Votre famille

- Médicaments
- Équipement médical
- Nourriture spéciale

### Bébés

- Lait maternisé
- Couches jetables
- Biberons

### Animaux domestiques

- Nourriture
- Médicaments
- Accessoires

## En cas d'évacuation vers un centre d'hébergement temporaire

Pour en savoir plus sur les aspects à prendre en considération et les façons de réagir efficacement, visitez le site de la Sécurité publique au <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile.html> sous l'onglet « se préparer aux sinistres ».

Pour toute question concernant la trousse 72 heures, il suffit de contacter M. Yves Chayer, directeur du Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny en composant le 418 248-3362, poste 2310.